



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/HRC/Sub.1/58/1<sup>\*</sup>  
4 juillet 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la promotion et de  
la protection des droits de l'homme  
Cinquante-huitième session

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ORGANISATION DES TRAVAUX**

**Note du Secrétaire général**

1. En application de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale du 15 mars 2006 intitulée «Conseil des droits de l'homme», le Conseil des droits de l'homme a assumé à partir du 19 juin 2006 tous les mandats, mécanismes, fonctions et attributions de la Commission des droits de l'homme.
2. Par sa décision 2006/102 du 30 juin 2006, le Conseil des droits de l'homme a établi que la session finale de la Sous-Commission, y compris de ses groupes de travail de présession et de session, devrait être «convoquée à compter du 31 juillet pour une période maximum de quatre semaines, si la Sous-Commission en pren[ait] la décision». Le Conseil a également décidé que «les sessions annuelles des groupes de travail et du Forum social de la Sous-Commission ser[aient] convoquées conformément à la pratique actuelle».

---

\* En application de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale du 15 mars 2006 intitulée «Conseil des droits de l'homme», à compter du 19 juin 2006, le Conseil des droits de l'homme a assumé tous les mandats, mécanismes, fonctions et attributions de la Commission des droits de l'homme, y compris la Sous-Commission. En conséquence, l'indicatif de série de cote E/CN.4/Sub.2/\_ sous lequel étaient publiés les documents de la Sous-Commission, qui faisait rapport à l'ancienne Commission des droits de l'homme, a été remplacé à compter du 19 juin 2006 par A/HRC/Sub.1/\_.

3. Le calendrier des réunions de la Sous-Commission et de ses organes subsidiaires tel qu'annoncé le 30 juin 2006, durant la première session du Conseil des droits de l'homme, est le suivant:

Du 31 juillet au 4 août: Groupe de travail sur les populations autochtones;

Du 3 au 4 août: Forum social.

Les semaines suivantes seront consacrées aux autres groupes de travail de la Sous-Commission et à sa session plénière, comme suit:

Le Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage et le Groupe de travail sur les minorités se réuniront en alternance, et parallèlement à la plénière durant la première semaine de la session de la Sous-Commission (du 7 au 11 août);

La Sous-Commission devra décider si elle souhaite utiliser les deux semaines restantes de la session ou terminer ses travaux durant la semaine du 14 au 18 août.

4. Lorsqu'elle adoptera l'ordre du jour et le programme de travail de sa cinquante-huitième session, la Sous-Commission devrait aussi tenir compte de la demande formulée par le Conseil des droits de l'homme dans sa décision 2006/102, tendant à ce que «la priorité [soit] dûment accordée à l'élaboration:

- i) D'un document à soumettre au Conseil en 2006 contenant un bilan des travaux de la Sous-Commission dans lequel seront exposées sa propre vision et ses recommandations quant aux services consultatifs d'experts à fournir au Conseil à l'avenir;
- ii) Une liste détaillée faisant le point de toutes les études en cours de la Sous-Commission, ainsi qu'un examen global de ses activités, à soumettre au Conseil en 2006».

5. À sa cinquante-septième session, la Sous-Commission a pris note du projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session établi par le Secrétaire général conformément au paragraphe 3 de la résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social en date du 1<sup>er</sup> août 1974. Ce document, dans lequel sont aussi indiqués les documents qui seront soumis au titre de chaque point et les textes portant autorisation de leur élaboration et de leur examen, figure dans le rapport de la Sous-Commission sur sa cinquante-septième session (E/CN.4/2006/2-E/CN.4/Sub.2/2005/44, par. 222).

6. Le secrétariat a préparé et publié la documentation pour la cinquante-huitième session de la Sous-Commission conformément à cet ordre du jour provisoire, qui est reproduit ci-après pour référence. Les annotations aux points inscrits à l'ordre du jour provisoire seront publiées dans un additif au présent document.

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Organisation des travaux.
2. Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants: rapport de la Sous-Commission établi en application de la résolution 8 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme.
3. Administration de la justice, état de droit et démocratie.
4. Droits économiques, sociaux et culturels.
5. Prévention de la discrimination:
  - a) Racisme, discrimination raciale et xénophobie;
  - b) Prévention de la discrimination et protection des peuples autochtones;
  - c) Prévention de la discrimination et protection des minorités.
6. Questions spécifiques se rapportant aux droits de l'homme:
  - a) Les femmes et les droits de la personne humaine;
  - b) Formes contemporaines d'esclavage;
  - c) Terrorisme et lutte antiterroriste;
  - d) Nouvelles priorités.
7. Projet d'ordre du jour provisoire et adoption du rapport:
  - a) Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Sous-Commission;
  - b) Adoption du rapport sur la cinquante-huitième session.

-----